

Communiqué de presse

Nicox: Protection du ZERVIATE par un brevet européen assurant une exclusivité sur cet important marché jusqu'en 2030

 Ce brevet couvre ZERVIATE[®] (solution ophtalmique de cétirizine), 0,24% en Europe jusqu'en 2030

5 janvier 2022 – diffusion à 7h30 Sophia Antipolis, France

Nicox SA (Euronext Paris : FR0013018124, COX, éligible PEA-PME), société internationale spécialisée en ophtalmologie, annonce aujourd'hui la délivrance par l'Office Européen des Brevets (OEB) du brevet EP2408453 qui protège ZERVIATE® (solution ophtalmique de cétirizine), 0,24% jusqu'en 2030. Ce brevet couvre la formulation de ZERVIATE, produit de Nicox commercialisé aux Etats-Unis par le partenaire américain exclusif de Nicox, Eyevance Pharmaceuticals, ainsi que son indication dans le traitement des symptômes de la conjonctivite allergique ou rhino conjonctivite allergique. Le marché des prescriptions pour la conjonctivite allergique en Europe, en Europe de l'Est et en Turquie a été estimé par IQVIA à environ 260 millions d'euros en 2020. Le brevet européen confère une exclusivité jusqu'en 2030, de sorte que la formulation de ZERVIATE est protégée par des brevets délivrés aux Etats-Unis jusqu'en 2032, et jusqu'en 2030 en Europe, au Japon et au Canada.

"Avec la délivrance de ce brevet européen, ZERVIATE est désormais protégé par des brevets dans les principaux marchés pharmaceutiques mondiaux. Nous oeuvrons à la commercialisation de ZERVIATE avec nos partenaires et nous continuons à rechercher des opportunités de licence supplémentaires pour ZERVIATE dans d'autres territoires" a déclaré **Gavin Spencer**, **Chief Business Officer de Nicox**. "Les données provenant de la demande d'autorisation de mise sur le marché aux États-Unis facilitent les demandes de mise sur le marché futures de ZERVIATE. Nous travaillons également avec nos partenaires pour assurer que toutes les données réglementaires supplémentaires nécessaires sont générées. Ainsi, en Chine où ZERVIATE est licencié à Ocumension Therapeutics, des données d'une étude clinique pivotale de phase 3 sont actuellement collectées en vue d'une demande d'approbation réglementaire dans ce territoire."

ZERVIATE est commercialisé aux Etats-Unis par le partenaire américain exclusif de Nicox, Eyevance Pharmaceuticals, une filiale de la société japonaise Santen Pharmaceutical Co., Ltd. ZERVIATE a également fait l'objet d'accords de concession de licence exclusifs avec Ocumension Therapeutics pour son développement et sa commercialisation pour les marchés chinois et de la majorité d'Asie du Sud-Est, avec Samil Pharmaceutical en Corée du Sud, avec ITROM Pharmaceutical Group dans certains marchés des Etats arabes du Golfe et avec Laboratorios Grin au Mexique.

A propos de Nicox

Nicox S.A. est une société internationale spécialisée en ophtalmologie développant des solutions innovantes visant au maintien de la vision et à l'amélioration de la santé oculaire. Le principal programme en développement clinique de la Société est le NCX 470, un nouvel analogue de bimatoprost donneur d'oxyde nitrique de seconde génération, pour la réduction de la pression intraoculaire chez les patients atteints de glaucome. Nicox développe également le NCX 4251, une formulation brevetée de la fluticasone, pour les épisodes aigus de blépharite. Nicox génère des revenus provenant de VYZULTA® dans le glaucome, licencié exclusivement au niveau mondial à Bausch + Lomb et de ZERVIATE® dans la conjonctivite allergique. ZERVIATE est licencié dans plusieurs territoires, notamment à Eyevance Pharmaceuticals, LLC, pour les Etats-Unis et à Ocumension Therapeutics pour les marchés chinois et de la grande majorité d'Asie du Sud-Est.

Nicox, dont le siège social est à Sophia Antipolis (France), est cotée sur Euronext Paris (Compartiment B : Mid Caps ; Mnémo : COX) et fait partie des indices CAC Healthcare, CAC Pharma & Bio et Next 150.



Pour plus d'informations sur Nicox, ses produits ou son portefeuille : http://www.nicox.com.

Couverture par les analystes

Bryan, Garnier & Co Edison Investment Research H.C. Wainwright & Co Kepler Cheuvreux Dylan van Haaften Pooya Hemami Yi Chen Damien Choplain

Paris, France Londres, Royaume-Uni New York, Etats-Unis Paris, France



Les positions exprimées par les analystes dans leurs notes sur Nicox leurs sont propres et ne reflètent pas celles de la Société. De plus, les informations contenues dans leurs rapports peuvent ne pas être correctes ou à jour. Nicox s'affranchit de toute obligation de corriger ou de mettre à jour les informations contenues dans les rapports des analystes.

Contacts

Nicox

Gavin Spencer
Executive Vice President, Chief Business Officer
& Head of Corporate Development
T +33 (0)4 97 24 53 00
communications@nicox.com

Relations Investisseurs & Média Etats-Unis et Europe LifeSci Advisors, LLC Mary-Ann Chang T +44 7483 284 853 mchang@lifesciadvisors.com Relations Média France LifeSci Advisors, LLC Sophie Baumont M +33 (0)6 27 74 74 49 sophie@lifesciadvisors.com

Avertissement

Les informations contenues dans le présent document pourront être modifiées sans préavis. Ces informations contiennent des déclarations prospectives, lesquelles ne constituent pas des garanties quant aux performances futures. Ces déclarations sont fondées sur les anticipations et les convictions actuelles de l'équipe dirigeante de Nicox S.A. et sont tributaires d'un certain nombre de facteurs et d'incertitudes en conséquence desquels les résultats réels pourraient sensiblement différer de ceux décrits dans les déclarations prospectives. Nicox S.A. et ses affiliés, administrateurs, dirigeants, employés, conseils ou mandataires ne prennent pas l'engagement et ne sont pas tenus de publier des mises à jour d'une quelconque déclaration prospective ou de réviser une quelconque déclaration prospective.

Les facteurs de risque susceptibles d'avoir des répercussions significatives sur l'activité de Nicox S.A. sont exposés au chapitre 3 du Document d'enregistrement universel, rapport annuel et rapport de gestion 2020 qui a été déposé auprès de l'AMF le 1^{er} mars 2021 et au chapitre 2 de l'amendement au Document d'enregistrement universel 2020 qui a été déposé auprès de l'AMF le 9 décembre 2021 disponibles sur le site de Nicox (www.nicox.com).

Nicox S.A.

Drakkar 2 Bât D, 2405 route des Dolines CS 10313, Sophia Antipolis 06560 Valbonne, France T +33 (0)4 97 24 53 00 F +33 (0)4 97 24 53 99